

Dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi des cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, la trésorière déposera le rapport financier vérifié et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2018, à 19 h, au bâtiment situé au parc des Saphirs (175, rue Kildare), à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 7^e jour du mois de mai de l'an 2018

**La greffière,
Caroline Nadeau, avocate, OMA**